

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 23/06/2017 par M. le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul DASTILLUNG**, Président.

Présents: Jean-Paul DASTILLUNG ; Helga MALESKA ; Jean-Luc WOZNIAK ; Marie-Anne BICKAR ; Eric HELWING ; Vincente FISCH ; Carole PIETTE ; François GATTI ; Yolande PRZYBYL ; Giuseppe MEDDA ; Gabrielle FREY ; Etienne BENOIST ; Robert DELLA MEA ; Valentin BECK ; Nadine MAILLARD ; Denis BAYART ; Joëlle CARMAGNANI ; Jean-Marc LANCELOT ; Michel AMELLA ; Patrick BRUCK ; Jean-Thadée HERSTOWSKI ; Jean-Claude MICHEL ; Raymond MAREK ; Yves TONNELIER ; Joséphine GASPAR ; Pierrot MORITZ ; Fabien CLAISER ; Roland ROBIN ;

Absent(s) Représenté(s): Salvatore FIORETTO représenté(e) par Jean-Luc WOZNIAK Joëlle BOROWSKI représenté(e) par Robert DELLA MEA Gaëlle SIMON représenté(e) par Valentin BECK

Absent(s): Marie-France DANIEL

Monsieur Pierrot MORITZ est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18:30

ORDRE DU JOUR

1 FINANCES - Rapport Administratif - année 2016.....	<u>1</u>
2 FINANCES - Transfert de l'emprunt de la Caisse d'Epargne à Warndt Fibre.....	<u>2</u>
3 FINANCES - Décision modificative de crédits n°2 - Budget fibre optique + asst.....	<u>2</u>
4 FINANCES - Modification tarification d'utilisation du stade nautique pour les écoles hors CCW	<u>3</u>
5 FINANCES - Répartition FPIC 2017.....	<u>3</u>
6 STADE NAUTIQUE - Modification des horaires d'ouvertures du stade nautique.....	<u>4</u>
7 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt	
Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé - Communication.....	<u>4</u>
8 MARCHES TRAVAUX - Convention GRDF pour la mise à disposition des données du SIG.....	<u>5</u>
9 MARCHES TRAVAUX - Marché de prestation de service pour l'évacuation et le traitement des boues et graisses de la STEU.....	<u>5</u>
10 MARCHES TRAVAUX - Contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement d'eau du stade nautique - Communication.....	<u>6</u>
11 MARCHES TRAVAUX - Etudes géotechniques préalables aux travaux sur la STEU de Creutzwald.....	<u>6</u>
12 MARCHES TRAVAUX - Groupement de commande - marché d'exploitation du chauffage.....	<u>7</u>
13 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW) - Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée – Avenant n°3.....	<u>7</u>
14 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs.....	<u>8</u>
15 POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties - Avenant.....	<u>9</u>
16 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Vente d'un terrain à la société Storck - prolongation du délai d'acquisition.....	<u>9</u>

1 FINANCES - Rapport Administratif - année 2016

Délibération : 29062017_D_1

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

M. le Président a présenté le rapport d'activité 2016 de la CCW. Sont joints à la présente les rapports sur :

- l'environnement : déchèterie, ordures ménagères
- l'assainissement
- la médiathèque
- le stade nautique
- l'ensemble des éléments abordés en conseil communautaire.

2 FINANCES - Transfert de l'emprunt de la Caisse d'Epargne à Warndt Fibre

Délibération : 29062017_D_2

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Par délibération du 07/02/2017, le Conseil a autorisé le transfert à Warndt Fibre, après réception des travaux, de l'emprunt n°16L05101 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour la construction du réseau FTTH de la CCW.

Le marché prévoyait la conclusion des travaux avant la fin du 1^{er} semestre 2017. Le marché a été prolongé jusqu'au 31 août 2017. Les inscriptions budgétaires nécessaires au remboursement de l'emprunt ne prévoient pas le paiement de l'échéance du mois d'août.

Pour mémoire la CCW a souscrit un emprunt flexilis de 2,4 millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne au taux de 1,83 % par an sur une durée de 20 ans.

Par délibération du 24/11/2016, le Conseil a autorisé M. le Président à signer un avenant au prêt, portant le taux à 1,48 %. La durée reste inchangée.

Il est ainsi demandé de bien vouloir autoriser le transfert de l'emprunt flexilis n°16L05101 à Warndt Fibre dès le 3 juillet 2017 et d'autoriser M. le Président à signer tous actes afférents.

DÉCISION : ADOPTE

3 FINANCES - Décision modificative de crédits n°2 - Budget fibre optique + asst

Délibération : 29062017_D_3

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

a) Service assainissement

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- le transfert de la somme de 20 000 € depuis le compte 2315 – 022001 vers le compte 2315 – 021603.
- le transfert de la somme de 500 € depuis le compte 022 vers le compte 673.

b) Budget fibre optique

Il est demandé au conseil d'autoriser les inscriptions suivantes :

- compte 774 : + 1 200 €
- compte 6688 : + 1 200 €

DÉCISION : ADOPTE**4 FINANCES - Modification tarification d'utilisation du stade nautique pour les écoles hors CCW****Délibération : 29062017_D_4**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est demandé au Conseil de bien vouloir porter, à compter du 4 septembre 2017, à 2 € par enfant le droit d'entrée pour les écoles extérieures à la CCW fréquentant le stade nautique.

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président précise qu'à priori les écoles de l'ancienne CC de la Houve devraient rejoindre la nouvelle intercommunalité fusionnée entre la CCH et la CCPB. Il ajoute que le collège de Falck est facturé à la ligne d'eau et bénéficie d'une aide du Département de la Moselle pour le transport des élèves.

5 FINANCES - Répartition FPIC 2017**Délibération : 29062017_D_5**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a instauré un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Considérant que la CCW est contributrice nette à ce fonds pour une somme de 202 864 €,

Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition entre les communes et la CCW,

- 3 modes de répartition sont possibles :

1) Par défaut, la loi prévoit une répartition de « droit commun » sur la base du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté pour une première répartition. Le montant est ensuite réparti entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant.

2) Un premier régime dérogatoire (liberté encadrée) peut-être mis en place. Il nécessite la majorité des 2/3 des suffrages exprimés dans un délai de deux mois à compter de l'information du Préfet. Dans ce cas : - Le montant à la charge de l'EPCI est libre mais il ne peut pas s'écarter de plus de 30 % (en plus ou en moins) du prélèvement de droit commun. - La répartition entre les communes membres est également libre mais elle ne peut pas avoir pour effet de majorer de plus de 30 % le prélèvement de droit commun de chaque commune.

3) Une autre répartition dérogatoire est possible (liberté totale). Elle nécessite l'unanimité du conseil communautaire dans les deux mois qui suivent la notification par le Préfet ou une majorité des 2/3 du conseil communautaire avec l'accord de l'ensemble des conseils municipaux dans les deux mois qui suivent la décision du conseil communautaire. Le Conseil est alors libre de définir ses propres critères de répartition.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette dernière possibilité et ainsi d'autoriser la prise en charge financière intégrale par la CCW, pour l'année 2017, de la somme de 202 864 €.

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président estime qu'il faut étudier de façon très détaillée l'équation du FPIC afin d'en extraire des leviers qui permettraient de réduire la contribution de la CCW.

6 STADE NAUTIQUE - Modification des horaires d'ouvertures du stade nautique

Délibération : 29062017_D_6

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Afin de développer les services proposés aux différents publics fréquentant le Stade Nautique, il est nécessaire de modifier le fonctionnement du Stade Nautique.

Il est ainsi proposé de maintenir l'accueil des écoles maternelles et élémentaires tous les matins. Les après-midi seront toujours consacrées à l'accueil des collèves et lycées mais également du public jusqu'à 20h du lundi au vendredi inclus.

Il est proposé ainsi de modifier les horaires comme proposé dans le document joint à la présente.

DÉCISION : ADOPTE

M. le Président rappelle que des groupes de travail ont été constitués afin d'améliorer l'organisation des services en modulant le temps de travail. Une expérimentation est en cours. L'objectif est d'apporter de la flexibilité en tenant compte des différentes périodes d'affluences afin d'améliorer la qualité de vie au travail pour le personnel de l'établissement. Un renfort de vacataires est envisagé.

7 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé - Communication

Délibération : 29062017_D_7

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le 10 septembre 2014, la Communauté de Communes du Warndt a confié à l'Agence Coordination Prévention pour un montant total de 12 240,00 € T.T.C. l'exécution des tâches techniques et administratives en matière de sécurité, de protection de la santé et de coordination dans le cadre de l'opération de construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur son territoire. Cette opération entre dans le champ d'application de la loi du 31 décembre 1993 sur la sécurité et ses décrets d'application.

Le 15 décembre 2016, le second avenant au marché de conception-réalisation a été mis en place avec le groupement d'entreprises SOGEA EST / TP STEINER / INEO / ROHR CABLOR pour intégrer les travaux supplémentaires relatifs à la desserte de la Ferme aux Cloches et la poursuite des raccordements des abonnés d'ENES. Le délai d'exécution du marché a été prolongé de ce fait jusqu'au 31 mai 2017.

Il convenait donc de prolonger la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé jusqu'à l'expiration du nouveau délai d'exécution du marché, soit une période prévisionnelle de 22 semaines supplémentaires. Le coût de cette prestation complémentaire s'élève à 1 848,00 € T.T.C.

Les nouvelles conditions financières s'établissent comme suit :

Montant H.T. du contrat initial : 10 200,00 €
Montant H.T. des prestations supplémentaires – Avenant n°1 : 1 540,00 €
Montant Total H.T. : 11 740,00 €
T.V.A. 20,0% : 2 348,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C. : 14 088,00 €

soit une augmentation de 15,1 % par rapport au montant initial du contrat.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

8 MARCHES TRAVAUX - Convention GRDF pour la mise à disposition des données du SIG**Délibération : 29062017_D_8**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

GRDF assure l'alimentation en gaz sur le territoire de la CCW et propose, dans ce cadre, la mise à disposition des données numérisées des réseaux de distribution publique de gaz.

La convention technique et financière à intervenir précise les points suivants :

- Les données sont fournies gratuitement une fois l'an. En cas de fourniture supplémentaire, les frais s'élèveront à 5 heures de traitement (597.35 € selon barème du 01/07/16),
- Les données ne peuvent être communiquées à des tiers,
- En cas de recours à un prestataire, la CCW s'engage à lui faire signer un engagement sur les conditions d'utilisation des données.

Ladite convention a une durée de 3 ans. Elle se renouvelle automatiquement par période annuelle. Ce rapport est sans incidence budgétaire.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

9 MARCHES TRAVAUX - Marché de prestation de service pour l'évacuation et le traitement des boues et graisses de la STEU**Délibération : 29062017_D_9**

Rapporteur : Monsieur Raymond MAREK, Vice-Président :

Le marché de prestations de service pour l'évacuation et le traitement des boues et graisses est arrivé à échéance.

Un groupement de commande a été constitué avec le SMIASB pour lancer une nouvelle consultation.

Le marché a été publié au JOUE et au BOAMP le 24 février 2017.

La date limite de réception des offres était fixée au 3 avril 2017.

8 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 4 entreprises ont répondu, dont une avec une offre de base et une variante.

La CAO s'est réunie les 4 et 12 avril 2017. Suite à la présentation de l'analyse des offres, elle a décidé de retenir l'offre variante de l'entreprise SUEZ ORGANIQUE, dont le siège social est basé à 78440 GARGENVILLE.

Monsieur le Président a décidé, conformément à la décision du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, de signer le marché avec :

SUEZ ORGANIQUE de GARGENVILLE, site de FAULQUEMONT, pour un montant de 791 350 € HT pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

10 MARCHES TRAVAUX - Contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement d'eau du stade nautique - Communication

Délibération : 29062017_D_10

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Conformément à l'arrêté du 07 septembre 2016, un seul arrêt technique est à prévoir par an. Il est nécessaire d'adapter le contrat d'entretien et d'assistance technique des équipements et matériels de traitement d'eau du Stade Nautique mis en place par la société BWT France SAS CILLIT.

Conformément à la délégation de pouvoir du date du 17 avril 2014, Monsieur le Président a procédé à la modification du contrat de la société BWT France SAS CILLIT, 103, rue Charles Michels, 93206 Saint-Denis Cedex pour un montant annuel de 4 089,26 € TTC.

Il est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de prise d'effet du 1er juillet 2016.

Monsieur le président tenait à en informer le conseil communautaire.

11 MARCHES TRAVAUX - Etudes géotechniques préalables aux travaux sur la STEU de Creutzwald

Délibération : 29062017_D_11

Rapporteur : Monsieur Raymond MAREK, Vice-Président :

D'importants travaux d'extraction des sables et de remplacement des buses d'aération du bassin d'aération, et de remplacement du pont racleur du clarificateur sont prévus sur la station d'épuration de Creutzwald à l'automne 2017.

Ces travaux nécessitent de vidanger complètement ces 2 ouvrages pour des périodes d'environ 15 à 20 jours chacune.

Du fait de la présence sous ces ouvrages de la nappe des grès et de la nappe alluviale de la Bisten et de l'arrêt des pompages d'exhaure des mines, le niveau de la nappe alluviale se situe actuellement une cinquantaine de centimètres au-dessus du niveau des radiers des ouvrages.

Ceux-ci n'ayant pas été conçus pour résister à la poussée d'Archimède, il est impératif de ramener le niveau de la nappe sous les radiers des ouvrages avant de les vider et de maintenir ce niveau durant toute la durée des travaux estimée à 6 semaines. Il est donc nécessaire de mettre en place un système de pompage adapté en périphérie des bassins.

Afin de définir quelles sont les modalités des pompages à installer pour permettre cette opération, nous avons souhaité réaliser une mission d'études géotechniques avec essais sur site et interprétation des résultats. Pour cela, nous avons consulté 4 sociétés spécialisés en sondages, forages et études de sols :

Les sociétés Terrafor et Fondasol nous ont transmis une offre, les 2 autres s'étant excusées.

Après comparaison des propositions techniques et en concertation avec le bureau d'études Safège, maitre d'œuvre sur ce dossier, nous avons décidé de retenir l'offre de la société Fondasol pour un montant total de 44 420 € HT soit 53 304 € TTC.

Cette offre présente l'avantage de comprendre des essais de pompage sur plusieurs jours et de se conclure par une véritable interprétation géotechnique des résultats qu'il sera nécessaire de fournir lors

de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sur les ouvrages.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

M. WOZNIAK relate les difficultés rencontrées sur la commune de CREUTZWALD quant aux remontées de la nappe phréatique.

En réponse à Mme BICKAR, M. le Président indique que la nappe se situe à une cinquantaine de centimètres de la surface. Le danger pourrait naître de la vidange des bassins : il n'y aurait plus de contre-poussée des bassins et une dégradation de ces derniers est alors envisageable du fait de la pression hydrostatique. M. le Président estime qu'il incomberait à l'Etat de prendre en charge une partie des dépenses rendues nécessaires.

12 MARCHES TRAVAUX - Groupement de commande - marché d'exploitation du chauffage

Délibération : 29062017_D_12

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Le marché pour l'exploitation des installations de chauffage arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, qui aura pour objet la passation d'un marché d'une durée d'un an, renouvelable tacitement 4 fois, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Il est chargé de procéder à une consultation en procédure formalisée, à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Chaque membre du groupement s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du dossier de consultation.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur choisira le titulaire des marchés. Le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur est chargé de signer et notifier le marché au titulaire et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement seront pris en charge par les membres du groupement au prorata de la part de marché des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- 1 : d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour l'opération citée ci-dessus et la convention correspondante
- 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que tous actes et tous contrats et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉCISION : ADOPTE

13 MARCHES TRAVAUX - Construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt (CCW) - Marché de « Conception-réalisation » selon la procédure adaptée – Avenant n°3

Délibération : 29062017_D_13

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Dans le cadre du marché de construction d'un réseau de communications électroniques en technologie FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Warndt, il s'est avéré nécessaire de procéder à des modifications de prestations par rapport au marché initial et notamment la fourniture et pose de 600 ONT triple-play supplémentaires.

Le bilan se concrétise ainsi par une plus-value de 69 300,00 € HT sur le montant de la tranche conditionnelle.

Les nouvelles conditions financières du marché s'établissent comme suit :

- Tranche ferme : 1 532 593,36 € HT, soit 1 839 112,03 € TTC
- Tranche conditionnelle : 2 691 564,74 € HT, soit 3 229 877,69 € TTC

Soit un total général de : 4 224 158,10 € HT, soit 5 068 989,72 € TTC correspondant à une augmentation de 1,67 % par rapport au montant global du marché fixé après la passation de l'avenant n°2, le coût global de l'opération restant à - 3,16 % par rapport au montant initial du marché.

Les délais d'exécution des tranches ferme et conditionnelle du marché ont été prolongés jusqu'au 31 août 2017.

Monsieur le Président a mis en place et signé l'avenant n°3 au marché dans le cadre de la délégation que notre assemblée lui a accordée par délibération le 17 avril 2014.

Monsieur le Président tenait à en informer le conseil communautaire.

M. le Président explique qu'un certain nombre d'utilisateurs d'ENES n'ont pas encore migré vers la fibre. Certains raccordements ne sont pas encore réalisés. Il relate également les difficultés rencontrées par la Région Grand Est avec la société SFR Numéricable qui devrait engager un recours sur l'attribution de la future DSP pour la desserte des offres fibre. Enfin, M. le Président félicite l'Assemblée du choix fait par la CCW quant au déploiement de la fibre sur son territoire. Le taux de pénétration excède largement le taux fixé par l'ARCEP. Il reste encore des travaux à réaliser sur les usages (mutualisation, vidéo-surveillance, interconnexion de bâtiments publics,...).

M. WOZNIAK ajoute que la CCW n'a pas été subventionnée pour ce projet.

M. le Président précise que la Région Lorraine a financé une partie des études.

14 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération : 29062017_D_14

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création :

- M. 1 poste de rédacteur
- MI. 1 poste d'adjoint technique

Suppression :

- MII. 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

DÉCISION : ADOPTE

15 POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties - Avenant**Délibération : 29062017_D_15**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville C.C. Warndt / Creutzwald, des conventions annexes ont été signées dont notamment deux conventions pour abattement de la TFPB avec les bailleurs sociaux Néolia Lorraine et Moselis.

Pour rappel, ces conventions permettent aux bailleurs possédant un parc locatif dans les quartiers prioritaires de faire l'économie de la TFPB normalement due.

En contrepartie, ils doivent réinjecter la somme ainsi économisée dans des actions destinées à améliorer le cadre de vie de leurs résidents. Cela passe par des actions diverses, en fonction des besoins de chaque quartier : pose de vidéo-surveillance, passage plus fréquents des services pour les encombrants, mise à disposition de locaux pour les associations...

Un bilan est réalisé chaque année au moment du Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Ces conventions ont été signées en décembre 2015 pour une durée de trois ans. Cependant l'article 47 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016 impose leur modification afin de mettre leur durée en cohérence avec celle du Contrat de Ville.

Il est donc nécessaire d'ajouter un avenant aux deux conventions existantes prorogeant leur durée jusqu'en 2019/2020.

Le plan d'actions rattachés à ces conventions et initialement prévu pour trois ans devra ainsi être complété par les parties signataires à partir de 2018.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

M. d'approuver la modification des deux conventions visées en accord en la loi de finances rectificative 2016-1918 du 29 décembre 2016 ;

MI. d'autoriser Monsieur le Président de la CCW à signer lesdits avenants, tous actes, tous contrats et toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

DÉCISION : ADOPTE

M. WOZNIAK annonce que le montant d'abattement s'élève pour MOSELLIS à 23 700 € et pour NEOLIA à 53 000 €.

16 DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Vente d'un terrain à la société Storck - prolongation du délai d'acquisition**Délibération : 29062017_D_16**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La vente d'un terrain situé sur le parc d'activité sud à la société Storck a été approuvée lors du conseil du 14 décembre 2015 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Warndt.

Une possibilité d'option d'achat a été mise en place jusqu'au 30/06/2017. L'avancée du projet de la société a été retardée par des aléas. Il est proposé au conseil communautaire de prolonger cette option d'achat au 30/09/2017.

DECISION: ADOPTE

17 - DIVERS

M. le Président donne la parole à M. WOZNIAK qui détaille les actions menées dans le cadre des inso-livres durant le mois de juin. Le thème était le jardin et l'environnement.

M. BECK signale la sortie prochaine de la 4ème édition des Echos du WARNDT.

M. le Président rappelle que les élus disposent désormais d'un DIF qui permet de bénéficier de 20 heures de formation. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site de la Caisse des Dépôts et Consignation.

M. MAREK soulève une incohérence pour la délivrance des cartes d'identités. Il estime que chaque commune centre d'une intercommunalité devrait disposer d'une machine de relève des empreintes digitales.

M. WOZNIAK précise que depuis début juin les demandes émanent de 155 communes différentes. Si le rythme se maintient, les services passeront de 1 800 documents annuels délivrés à près de 9 000 documents.

M. BENOIST interroge M. le Président sur la possible création d'une commission destinée à réduire le nombre de Département de 25%.

M. le Président évoque la suppression possible des Départements pour les territoires dotées d'une Métropole.

M. le Président souhaite enfin d'agréables vacances aux membres de l'Assemblée.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21h05.

Jean-Paul DASTILLUNG	
Valentin BECK	
Pierrot MORITZ	
Raymond MAREK	
Thaddée-Jean HERSTOWSKI	
Jean-Luc WOZNIAK	
Michel AMELLA	
Denis BAYART	
Etienne BENOIST	
Marie-Anne BICKAR	
Joëlle BOROWSKI	
Patrick BRUCK	
Joëlle CARMAGNANI	
Fabien CLAISER	
Marie-France DANEL	
Robert DELLA MEA	
Salvatore FIORETTO	
Vincente FISCH	
Gabrielle FREY	
Gaëlle SIMON	
Joséphine GASPAR	
François GATTI	
Eric HELWING	
Jean-Marc LANCELOT	
Nadine MAILLARD	
Helga MALESKA	
Giuseppe MEDDA	
Jean-Claude MICHEL	
Carole PIETTE	
Yolande PRZYBYL	
Roland ROBIN	
Yves TONNELIER	